

LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES S'APPLIQUENT A TOUS LES CONTRATS DE VENTE ET DE SERVICE CONCLUS PAR NEATEM.  
LES TERMES « CLIENT » ET « ACHETEUR » SONT INTERCHANGEABLES ET DESIGNENT LA PERSONNE MORALE QUI CONTRACTE AVEC NEATEM.

#### 1. OBJET

Les présentes conditions générales décrites ci-après détaillent les droits et obligations de Neatem et de son Client dans le cadre de la vente des marchandises et de la prestation de services. Toute prestation/achat accomplie auprès de Neatem implique donc l'adhésion sans réserve de l'Acheteur aux présentes conditions générales.

#### 2. OUVERTURE DE COMPTE CLIENT

Un Compte Client est créé par Neatem à l'enregistrement et à l'acceptation de la première commande.

#### 3. COMMANDE

La commande désigne la Commande passée par le Client ou l'acceptation par ce dernier d'une offre commerciale de la part de Neatem. Lorsque la Commande est passée par le Client, Neatem établit un Devis qui doit être contre signé par le Client avant toute exécution et pour confirmer l'acceptation par le Client de la Commande. Les Commandes sont fermes et définitives dès leur émission. Le Client ne peut pas les annuler ou refuser leurs livraisons ou prestations.

#### 4. PRIX

Les prix des marchandises vendues ou des prestations sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. Neatem s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande. La première commande est payée comptant.

#### 5. RABAIS ET RISTOURNES

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que Neatem serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations lorsque cela est applicable. Cette clause ne fait naître pour Neatem aucune obligation et sa mise en oeuvre reste à son entière discrétion.

#### 6. ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

#### 7. MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des commandes s'effectue soit par chèque soit par virement sur le compte bancaire de Neatem. Le mode de règlement est précisé sur la facture. Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 10% du montant global de la facture, le solde devant être payé à réception des marchandises.

#### 8. RETARD DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'Acheteur doit verser à Neatem une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. La signification du retard n'est pas nécessaire pour que le Client soit contraint de payer les intérêts dus. Toutefois, chaque fois qu'elle l'estimera nécessaire, Neatem signifiera par courrier recommandé ou par mail le montant majoré des intérêts dus.

#### 9. DEFAUT DE PAIEMENT

En cas de rejet d'un chèque ou de tout autre moyen de paiement, le Client se verra imputer des frais de gestion de dossier s'élevant à quarante (40) euros Hors taxe. A la date du règlement portée sur la ou les facture(s), l'Acheteur devra en sus du montant au principal et accessoire, payer des frais de gestion de recouvrement en cas de défaut de paiement supérieur à :

- 10 jours : 20 euros HT ;
- 20 jours : 30 euros HT ;
- 30 jours : 50 euros HT ;
- au delà de 50 jours : 100 euros HT.

#### 10. CLAUSE PENALE

En cas de non-paiement à échéance, le Client sera déchue du bénéfice du terme et Neatem pourra exiger le paiement immédiat du solde du prix restant dû. Dans ce même cas, la Neatem pourra de surcroît réclamer au Client, à titre de clause pénale, une indemnité correspondant à 25% de ce solde.

#### 11. CLAUSE RESOLUTOIRE

Si dans les quinze (15) jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause Retard de paiement, l'Acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de Neatem, ainsi qu'à l'application de la Clause pénale.

#### 12. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Neatem conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'Acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, Neatem reste propriétaire des marchandises vendues et restées impayées.

#### 13. LIVRAISON

La livraison est effectuée soit (i) par la remise directe de la marchandise à l'Acheteur ; (ii) par l'envoi d'un avis de mise à disposition à l'attention de l'Acheteur ou (iii) par tout autre moyen prévu lors de la commande. Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ; et/ou
- l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison à réception desdites marchandises. La responsabilité de Neatem ne peut en aucun cas être recherchée, seul le transporteur est responsable. L'Acheteur s'engage donc à agir à l'encontre du transporteur et non à l'encontre de Neatem.

Dans tous les cas, ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé avec accusé de réception. Le Client permettra alors à Neatem vérifier la marchandise. Aucun retour ne sera accepté sans l'accord expresse et écrit de Neatem.

#### 14. FORCE MAJEURE

La responsabilité des Parties ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

#### 15. LOI APPLICABLE

La loi applicable au présent contrat est la loi française à l'exclusion des règles de droit international privé.

#### 16. TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales est soumis au droit français. La juridiction compétente est le Tribunal de Commerce dans le ressort duquel Neatem est immatriculée lors de la mise en demeure ou de l'assignation.

#### 17. RENONCIATION

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque du contrat ou acquiesce à son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.